

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 26 août 2021

Le vingt-six août deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle St Georges, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 16 Votants : 19 Excusés : 4

Procurations: 3

<u>Présents</u>: Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Julie CARCUAC, Chantal GARCIA, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es): Mme DORIZON Amandine, Michel FOSSIER, Thierry KAUFFER, Frédéric SEVOZ.

Pouvoirs: Mme Hélène SIMOUN donne pouvoir à M. Pierre LOBBE

Mme Naïma MOUMOU donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON M. Jean-Nicolas BRUZARD donne pouvoir à Mme Jessica LAFOND

<u>Secrétaire de séance :</u> Céline VALETON <u>Début de la séance :</u> 20 heures 31

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 juillet 2021

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs reçus, ainsi que des noms des élus excusés. Elle soumet le procèsverbal au vote des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

Finances

Madame le Maire rappelle qu'elle avait déjà sollicité l'assemble délibérante pour les mêmes raisons lors du conseil municipal du 30 juin 2021. Elle précise que les données chiffrées n'étaient pas les mêmes que celle réclamées aujourd'hui et soumet la décision modificative telle que présentée ci-dessous au vote des conseillers :

Article	Montant	Chapitre	Montant
10226	200	020	-200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative.

Vente de certains biens communaux non utilisés

Madame le Maire explique que la commune dispose d'un matériel dont elle ne se sert plus. Elle propose au conseil municipal de le vendre selon les conditions ci-dessous :

Liste des biens :

Il s'agira:

- De tous les meubles récupérés dans les écoles et cantine lors du déménagement
- Du matériel non utilisé qui sera inventorié dans les ateliers municipaux
- Du matériel de bureaux non utilisé ou obsolète
- Des équipements de la cuisine centrale qui seront remplacés

• Des jeux, mobiliers et équipements divers

Procédure de vente :

- Inventaire complet pendant les prochains mois dans tous les immeubles communaux
- Chaque objet ou groupe d'objets se verra attribué un tarif
- Mode de mise à la vente : enchère, le plus offrant emportera la vente

Communication:

- Affichage et liste des objets ainsi que les tarifs disponibles en mairie
- Site internet
- Durée de communication : 1 mois

Lancement des ventes :

• Avant le 31 décembre 2021

Vente et livraison :

- Ouverture des plis 14 jours après la fin des ventes
- Information par voie électronique de l'acquéreur
- Récupération du matériel obligatoirement par l'acquéreur (lieu à définir) un vendredi après-midi.

Madame le Maire soumet le projet de vente des biens communaux non utilisés, ainsi que ses modalités telles que définies ci-dessus au vote des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente des biens communaux non utilisés, ainsi que ses modalités telles que définies ci-dessus

Arrivée Mme RODRIGUEZ à 20.49

Plan de financement et subvention du plan de relance pour matériel de cuisine à la cantine et matériel informatique à l'école

Madame le Maire propose de présenter les 2 plans de financement des subventions liées au plan de relance. Elle précise que l'un concerne la cantine et le présente. Le deuxième concerne l'école élémentaire. Elle sollicite M. RENAUDEAU pour le présenter. Madame le Maire, à la suite de cette présentation, soumet les deux dossiers à la validation du conseil municipal et rappelle les plans de financement correspondant aux 2 projets tels que présentés ci-dessous et dit que l'objectif est de demander des subventions auprès des partenaires financiers de la commune parmi lesquels :

L'Etat

Le conseil départemental

Le conseil régional

La CAF et toutes autres structures publiques, privées pouvant accompagner financièrement la commune dans la mise en œuvre de ses projets.

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant	Montant			
	HT	TTC	Aides publiques	Montant	%
<u>onoraires</u>			Union européenne		
épenses d'investissement			Subvention État		
Acquisitions immobilières					
Travaux			Autre financement État	27 000	40.5
Matériel-équipements	66 579,74	79 595.69	Conseil régional	14 314.64	21.5
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental	11 984.35	18
			EPCI		
OUS-TOTAL	66 579,74		Autres (préciser)		
épenses de fonctionnement		- 1			

Salaires					
Frais divers de					
fonctionnement (à				53 299	
préciser)			SOUS-TOTAL		80
			<u>Autofinancement</u>	13 280.74	20
			Fonds propres	13 280.74	100
OUS-TOTAL			Emprunts	0	0
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)		
Études					
OUS-TOTAL			SOUS-TOTAL	13 280.74	
TOTAL GENERAL	66 579,74	79 595.69	TOTAL GENERAL	66 579.74	

Plan de financement subvention plan de relance pour matériel informatique école

DEF	DEPENSES			RESSOURCES			
	Montant HT	Montant TTC	Aides publiques	Montant	%		
<u>Honoraires</u>		110	Union européenne	Wiontant	70		
Dépenses d'investissement			Subvention État				
Acquisitions immobilières							
Travaux			Autre financement État (plan de relance)	16 000	80		
Matériel-équipements	20 000	24 000	Conseil régional				
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental				
. ,			EPCI				
OUS-TOTAL	20 000		Autres (préciser)				
Dépenses de fonctionnement	1						
Salaires							
Frais divers de fonctionnement (à préciser)			SOUS-TOTAL	16 000	80		
			<u>Autofinancement</u>	4 000	20		
			Fonds propres	4 000	100		
OUS-TOTAL			Emprunts	0	0		
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)				
Études							
OUS-TOTAL			SOUS-TOTAL	4 000			
OTAL GENERAL	20 000	24 000	TOTAL GENERAL	20 000			

M. LIACHENKO : quid consultation ? Il souhaite savoir si une consultation a été lancée pour le choix du fournisseur, la réponse de M. RENAUDEAU est affirmative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise Madame le Maire à formuler les demandes de financement auprès des partenaires financiers comme précisé ci-dessus.

Travaux/Aménagement du territoire

Acquisition foncière (chemin de la Clare)

Madame le Maire rappelle les motivations qui justifient l'acquisition de terrain sur le Chemin de la Clare, à savoir récupérer dans le domaine public communal une bande de terre pour agrandir la voirie. Elle explique que la benne à ordures rencontre des difficultés pour réaliser un demi-tour sur cette partie de la voirie et dit que cette acquisition permettra une meilleure circulation dudit camion. Madame le maire conclut que les négociations n'ayant pas abouti, elle propose aux conseillers d'enlever ce point de l'ordre du jour du conseil municipal et de relancer de nouveaux échanges avec le futur acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire.

Convention de servitude ENEDIS

Madame le Maire explique que des informations reçues avant le démarrage du conseil municipal au sujet du point soumis aux votes nécessitent plus d'investigations. Elle propose d'enlever ce point à l'ordre du jour du présent conseil municipal et de le présenter au conseil municipal suivant après avoir analysé les nouvelles informations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire.

Biens sans maître

Madame le Maire explique qu'il s'agit de lancer cette procédure dans le but d'acquérir l'immeuble sis au 1 avenue de MONCLAR à ALBIAS, cadastrée :

Section	Surface		
AI 233	97m²		
AI 234	44 m²		
AI 235	467 m²		
AI 236	555 m ²		

Elle rappelle que la commune recherche les héritiers depuis plus de 2 ans, l'ancien propriétaire José André Maurice GINESTE étant décédé. Les recherches auprès du notaire en charge de la succession étant restées vaines, la situation amène à solliciter les services du cadastre afin de vérifier que les taxes foncières dudit immeuble sont régulièrement réglées. Dans le cas où ces taxes ne seraient pas réglées depuis plus de 3 ans, la commune pourra lancer la démarche « biens sans maître ».

Questions diverses/Informations

Info: fête des vendanges (05/09/2021), partager l'information sur la page fb de la commune

Jardin des Rieux : problème récurrent de chats errants qui entraîne des nuisances en matière d'hygiène et de salubrité. Malgré les demandes de la commune, le gestionnaire refuse de rencontrer les élus. Une rencontre a eu lieu avec les riverains. Des propriétaires ont été identifiés et une lettre de mise en demeure envoyée.

Ecole maternelle: Mme LAFOND souhaite connaître l'état d'avancement des travaux de l'école et si celle-ci sera ouverte à la rentrée. La réponse concernant l'ouverture de l'école est affirmative. Quelques travaux sont en cours, ils seront faits en site occupé. Mme RODRIGUEZ demande la position de la commune à propos de l'installation de testeur de CO2 pour la qualité de l'air et en explique le principe. La collectivité n'a pas envisagé l'installation de ces équipements.

Garagiste sur la RD 820 en face du restaurant l'Embucaïre : un procès-verbal pour activité illégale sera dressé.

Fin conseil: 21h39